

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES POST-COVID-19

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les membres du réseau Debatlab souhaitent assurer à leurs clients, au public et à leurs collaborateurs, toutes les garanties d'une reprise d'activité respectueuse des consignes sanitaires mais aussi des principes qui régissent le débat public. Créée sous l'égide de la Commission nationale du débat public, notre association et ses membres partagent les principes appliqués aux concertations réglementaires et promeut la Charte nationale de la Participation du Public.

Forts de ces principes, nous proposons une charte qui témoigne de notre engagement sur 9 piliers fondamentaux :

- La relance participative
- Les principes du débat public
- L'application des consignes sanitaires
- Le maintien des compétences des concertant.e.s
- Les outillages numériques inclusifs
- La poursuite des actions en "présentiel"
- La protection des données
- L'accessibilité des informations
- Le refus de tout accompagnement en mode dégradé

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES POST-COVID-19

I. Nous nous engageons pour une relance participative

Dans la mesure de nos moyens, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour aider à la relance économique et sociale en prenant en compte la dimension environnementale, et ce, évidemment, de manière participative, afin de mieux partager et clarifier les décisions prises par nos dirigeants.

Forts de notre connaissance des attentes des Françaises et des Français, nos analyses seront mises à disposition afin d'anticiper et de contribuer à cette relance dont nous estimons qu'elle gagnera à être conduite en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Par ailleurs, tous les membres de l'association prendront part à l'effort collectif et seront solidaires envers leurs sous-traitants et leurs collaborateurs impactés financièrement.

II. Nous resterons fidèles au principes du débat public

Créé sous l'égide de la Commission nationale du Débat public, adhérent à la Charte de la Participation du Public, Débatlab restera fidèle aux principes qui régissent le débat public et au caractère professionnel et maîtrisé des démarches participatives, même lorsqu'elles interviennent en période de crise et ce sans jamais sacrifier l'essentiel à l'urgence.

III. Nous appliquerons avec rigueur les normes sanitaires

Nous nous engageons d'abord à maintenir nos dispositions liées aux prérogatives sanitaires gouvernementales : chaque action que nous accompagnerons sur le terrain sera soumise au principe de précaution, dans le respect scrupuleux des normes sanitaires en vigueur.

Plus largement, nous nous engageons à continuer à préserver la santé physique et psychologique de nos collaborateurs et de nos sous-traitants ou partenaires.

IV. Nous défendons et préserverons les compétences des concertant·e·s

Nous mettons un point d'honneur à maintenir le plus haut niveau de savoir-faire et de compétence dans le domaine du débat public et mobiliserons les pouvoirs publics pour obtenir les mesures qui s'imposent afin d'éviter des licenciements et d'amortir les conséquences des baisses d'activité.

V. Nous veillerons au caractère inclusif des outils numériques

Plus encore qu'auparavant, nous saisirons toutes les possibilités d'inclure les publics les plus divers à nos actions. Nous recenserons les solutions techniques et méthodologiques adaptées à la crise, et mettrons en œuvre les outils numériques adaptés pour que l'organisation d'événements, de réunions ou d'ateliers soit aussi inclusive que possible. Leur appropriation devra faire l'objet d'une formation adéquate et d'une communication pertinente auprès de toutes les parties prenantes, pour préserver le caractère inclusif de nos démarches.

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES POST-COVID-19

VI. Nous continuerons à déployer autant que faire se peut des échanges en « présentiel »

Dans le respect des normes, nous n'abandonnerons pas le « terrain » et mettrons en place des modalités de dialogue et d'échange diversifiées et selon des modalités adaptées qui évolueront à mesure de la sortie de la crise sanitaire, en veillant à la plus grande accessibilité pour l'ensemble de la population et particulièrement des publics non avertis.

VII. Nous continuerons à protéger les données personnelles que nous collectons

Le respect et la protection des données personnelles est une préoccupation pour Debatlab qui a mené des actions de sensibilisation de ses membres lors de la mise en place du règlement européen de protection des données personnelles. Dans ce cadre, nous nous engageons à développer et maintenir une relation de confiance avec toutes les parties prenantes.

VIII. Nous assurerons l'accessibilité des informations que nous diffuserons sur les projets

Nous mobiliserons tous les moyens nécessaires afin de permettre à tous ceux qui ne peuvent se déplacer, l'accessibilité aux informations et dispositions mises en place.

IX. Nous refuserons de travailler en mode "dégradé"

Jamais les sondages d'opinion n'ont eu autant d'influence au cours d'une crise sanitaire. Pourtant, leurs limites apparaissent clairement quant à la représentation aléatoire et non-omnisciente que cela induit. Il en est de même pour les panels dont le caractère représentatif peut être soumis à critique. Plus encore, nous ferons preuve de la plus grande vigilance pour que que les démarches mises en œuvre permettent une réelle délibération entre les parties prenantes, seule à même de créer de l'intelligence collective au service de l'intérêt général.

Ainsi, nous nous engageons à utiliser les techniques de panel et de sondage avec parcimonie, en prenant acte de leurs limites, sans jamais considérer qu'ils suffisent à réaliser une démarche participative inclusive.